



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4375

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Comité social du personnel de la Communauté urbaine de Lyon pour son programme d'actions 2014

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4375**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Comité social du personnel de la Communauté urbaine de Lyon pour son programme d'actions 2014**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Comité social du personnel de la Communauté urbaine de Lyon, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, développe des actions en faveur des agents de la Communauté urbaine et des collectivités et établissements publics adhérents suivantes :

Albigny sur Saône, Aquavert (Syndicat intercommunal à vocation unique -SIVU-), Cailloux sur Fontaines, Centre communal d'action sociale (CCAS) Champagne au Mont d'Or, CCAS Craponne, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Jonage, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Marcy l'Etoile, Montanay, Poleymieux au Mont d'Or, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Genis les Ollières, Syndicat intercommunal de gaz et d'électricité de la région lyonnaise (SIGERLY), Solaize, Syndicat départemental des collectivités concédantes d'électrification du Rhône (SYDER), Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc loisirs et lac de Miribel-Jonage (SYMALIM), Syndicat mixte des Monts d'Or, Syndicat des transports du Rhône et de l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et Vernaison.

Il institue toute forme d'aides jugées opportunes, notamment financières et matérielles, toute action de nature à favoriser leur épanouissement personnel, plus spécialement dans les domaines social, culturel et sportif et à favoriser les liens de solidarité et d'amitié entre les agents.

La Communauté urbaine est, depuis 1981, membre fondateur de l'association Comité social du personnel de la Communauté urbaine. Elle s'est engagée à apporter la participation financière nécessaire à la réalisation des actions en faveur de son personnel communautaire que l'association définit et qui sont compatibles avec la politique communautaire d'action sociale.

a) - Objectifs recherchés par la Communauté urbaine

La Communauté urbaine confirme sa volonté de faire bénéficier son personnel :

- des prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune et décide, pour certaines, d'en confier la gestion à l'association Comité social du personnel de la Communauté urbaine à titre exclusif ;
- des prestations sociales proposées par l'association Comité social du personnel de la Communauté urbaine selon les orientations suivantes :

- . assurer une politique sociale cohérente en faveur des diverses catégories de bénéficiaires,
- . aider socialement et financièrement les personnels en difficulté et leur famille,
- . diversifier les actions en faveur des enfants du personnel,
- . favoriser l'accès aux loisirs et à la culture pour l'ensemble du personnel et contribuer au développement des séjours de vacances et à la réalisation de projets de voyages, dans les limites du budget de l'association.

Pour cela, la Communauté urbaine s'engage à soutenir l'activité de l'association Comité social du personnel de la Communauté urbaine en :

- contribuant au financement des prestations sociales proposées par l'association Comité social du personnel de la Communauté urbaine à l'attention des agents communautaires par l'octroi d'une subvention,

- participant aux frais de fonctionnement (salaires, loyer, frais généraux) de l'association,
- mettant à la disposition de l'association des locaux communautaires, en contrepartie du paiement d'un loyer,
- mettant à la disposition de l'association du personnel communautaire, aux conditions prévues par le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008.

b) - Bilan 2012

Les éléments de bilan présentés concernent l'année 2012. En effet, le bilan 2013 sera approuvé par l'assemblée générale qui se tiendra courant 2014.

En 2012, le nombre total de bénéficiaires potentiels s'élevait à 6 127 :

- 4 951 agents de la Communauté urbaine,
- 1 065 agents des autres collectivités adhérentes,
- 111 retraités.

L'activité administrative du Comité social a donné lieu à 18 841 visites à l'accueil, 3 321 (contre 2 624 en 2011) courriers au départ. La hausse s'explique notamment par le grand nombre de propositions faites aux agents dans le cadre du projet associatif. Il y a par ailleurs eu 8 005 (contre 7 914) courriers enregistrés en entrée soit une très légère hausse par rapport à 2011.

Les actions les plus significatives menées en 2012 ont été :

- Prestations sociales aux actifs

Les actions sociales demeurent largement majoritaires malgré une baisse de 7 % par rapport à 2011. Cette diminution s'explique par le nombre moins important de départs en retraite.

Le premier poste de dépenses reste celui des chèques vacances avec un montant de 305 807 €.

A la différence de l'année 2011, le second poste de prestations sociales en 2012 est les bons et spectacles de Noël avec 291 528,25 €. L'allocation de fin de carrière passe en 3^e position du fait d'une baisse des départs en retraite.

Ces trois postes représentent 810 461,70 € soit un peu moins de 75 % du budget alloué aux prestations sociales.

- Prestations "loisirs" aux actifs

Comme chaque année les postes voyages/locations/campings/transports collectifs constituent les principaux postes de dépenses (301 677,63 € sur un montant total de 549 370,60 €). Néanmoins, cette prestation est en recul car dans le cadre du projet associatif les agents bénéficiant des participations aux sorties proposées en direct par le COS ne bénéficient plus du remboursement vacances.

Le solde de l'enveloppe budgétaire est consacré aux participations spectacles et cinéma : 64 932,80 €, en baisse par rapport à 2011 dans le cadre du projet associatif qui propose des spectacles avec une participation à 50 %.

Par ailleurs, un gros effort a été réalisé pour la prestation culture sport avec un remboursement sur facture qui est passé de 15 à 25 € pour les enfants et de 10 à 15 € pour les adultes, une participation exceptionnelle sur les abonnements piscine pour les familles ne partant pas en vacances lors des congés d'été, et les abonnements culture enfants pour lesquelles le Comité participe à 50 %. Enfin, les propositions de camps et de stages sportifs pendant les vacances continuent à se développer.

Les agents ont pu bénéficier d'un chèque Cdhoc d'une valeur de 16 €.

- Prestations aux retraités

L'action envers les retraités se limite à un budget de 16 481 € (13 556 € en 2011). Les administrateurs ont souhaité augmenter légèrement le budget car ils ne bénéficient plus de secours au-delà des 12 mois et qu'il ne reste presque plus d'enfants à charge de ces personnes. Ces dépenses concernent donc les quelques sorties et voyages qui leur sont proposés.

c) - Projets pour 2014

En 2014 l'association Comité social du personnel de la Communauté urbaine proposera de nombreuses actions sociales et culturelles. Toutes sont soumises à des conditions (notamment de revenu).

- En matière sociale :

L'association Comité social du personnel de la Communauté urbaine propose la revalorisation du barème de ressources de 50 € sur toutes les tranches, la majoration de 100 € de commande de chèques vacances à destination des agents séparés ou divorcés avec des enfants scolarisés de moins de 20 ans non à charge et l'amélioration des dispositions afférentes à l'allocation "Installation dans un nouveau logement".

- En matière de culture et de loisirs :

L'association Comité social du personnel de la Communauté urbaine participe au départ des enfants en vacances et au financement de la pratique d'une activité culturelle ou sportive. Il gère et finance le dispositif des chèques vacances et des allocations vacances. Il vend également des billets d'entrée à des parcs, manifestations et cinémas.

- Prestations ponctuelles :

L'association Comité social du personnel de la Communauté urbaine propose des sorties soumises à barème bénéficiant principalement aux agents dont les ressources sont les plus faibles. Pour 2014, il est prévu d'organiser des sorties à la neige, des journées à Disney, un week end à Barcelone, un circuit en Irlande.

Il propose également des réductions sur des locations d'été (logement, gîte, mobil-home et camping) ainsi que sur des pièces de théâtre, des spectacles et des concerts.

d) - Budget 2014

Les dépenses et recettes prévisionnelles du Comité social pour l'année 2014 sont réparties ainsi :

	Estimation 2013 (en €)	Prévisions 2014 (en €)
Subventions d'exploitation	1 878 000	1 925 112
<i>dont Communauté urbaine de Lyon</i>	<i>1 635 535</i>	<i>1 676 424</i>
Subvention de fonctionnement (Communauté urbaine)	445 000	457 700
Subvention moyens généraux	25 830	25 186
Autres produits	99 513	22 001
Total recettes	2 448 501	2 430 000
Prestations sociales actifs	1 167 629	1 210 000
Prestations loisirs actifs	566 574	545 700
Prestations aux retraités	14 162	19 500
Frais généraux	29 152	31 000
Dépenses de fonctionnement	488 788	523 800
Total dépenses	2 266 278	2 430 000

Le soutien de la Communauté urbaine en 2014

Il est proposé au Conseil de communauté de confirmer le concours de la Communauté urbaine à l'association Comité social du personnel de la Communauté urbaine, sous la forme de :

a) - subventions :

- une subvention financière de 1 676 423,63 € dédiée au développement des activités de l'association,
- une subvention spécifique prévisionnelle de 9 904,67 € visant à compléter les 200 000 € de crédits budgétés annuellement par le Comité social pour le paiement de l'allocation de fin de carrière,
- une subvention d'autonomie de 457 708,00 € qui contribue au financement des dépenses de personnel et de loyers,
- une subvention d'autonomie de 20 623,86 € qui contribue au financement des frais de gestion courante de l'association.

Le montant prévisionnel des dépenses relatives à l'allocation fin de carrière, aux loyers et aux charges de personnel sera ajusté en fin d'exercice en fonction des dépenses réelles.

b) - mises à disposition :

- de 11 agents communautaires (10,5 équivalents temps plein) dont un poste dédié au maintien à l'emploi permettant ainsi un terrain de reprise d'activité pour l'agent concerné. Ces mises à disposition font l'objet en contrepartie du remboursement des rémunérations et des charges sociales,
- de locaux communautaires situés 215, rue Garibaldi - 69003 Lyon, en contrepartie du paiement d'un loyer annuel,
- des moyens informatiques et logistiques énumérés dans la convention à titre gratuit.

La Communauté urbaine donne également la possibilité à l'association Comité social du personnel de la Communauté urbaine de recourir aux services communautaires pour satisfaire ses besoins en matière de courrier et de reprographie. Ces travaux feront l'objet d'une facturation à l'association Comité social du personnel de la Communauté urbaine.

Les subventions sont réparties entre le budget principal et les budgets annexes de la Communauté urbaine de la manière suivante :

	Budget principal (en €)	Budget annexe de l'assainissement (en €)	Budget annexe du restaurant communautaire (en €)	Total Budget 2014 (en €)
Subvention de fonctionnement	1 447 504	215 368	13 552	1 676 724
Subvention spécifique	8 552	1 272	80	9 904
Subvention d'autonomie 1	395 207	58 801	3 700	457 708
Subvention d'autonomie 2	17 808	2 649	167	20 624
Total	1 869 071	278 090	17 499	2 164 660

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le versement d'une subvention de 2 164 660 € au Comité social du personnel de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Comité social du personnel de la Communauté urbaine définissant, notamment, les conditions d'attribution et d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits :

- au budget principal pour la somme de 1 869 071 € - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 020 - opération° 0P28O0220,

- au budget annexe de l'assainissement pour la somme de 278 090 € - exercice 2014 - compte 6743 - fonction 222 - opération n° 2P28O0220,

- au budget annexe du restaurant communautaire pour la somme de 17 499 € - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 5P28O0220.

4° - Les recettes de fonctionnement correspondant au remboursement des salaires des agents et au loyer des locaux mis à disposition, estimées à 457 708 € seront imputées sur les crédits inscrits :

- au budget principal pour la somme de 402 144 € - exercice 2014 - comptes 708 48 et 752 - fonction 020 - opération n° 0P28O2401 (salaires) et opération n° 0P28O1580 (loyers),

- au budget annexe de l'assainissement pour la somme de 52 234 € - exercice 2014 - compte 708 4 - fonction 222 - opération n° 2P28O2401 (salaires),

- au budget annexe du restaurant communautaire pour la somme de 3 330 € - exercice 2014 - compte 708 48 - fonction 020 - opération n° 5P28O2401 (salaires).

5° - Les recettes de fonctionnement correspondant au remboursement des frais d'affranchissement et des frais de reprographie seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal pour la somme de 18 329 € - exercice 2014 - compte 708 78 - fonction 020 - opération n° 0P28O0220.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.